

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FRONTIGNAN DU 18 JUIN 2019 A 18H30 – SALLE BOUVIER-DONNAT LA PEYRADE

M. le maire ouvre la séance à 18h35.

Il procède à l'appel nominal, vérifiant ainsi que le quorum est atteint dès lors que 23 conseillers municipaux sont présents à l'ouverture de la séance. Il donne également lecture des procurations reçues.

PRESENTS : Pierre BOULDOIRE, Claudie MINGUEZ, Michel ARROUY, Mireille BERTRAND, Michel GRANIER, Sabine SCHÜRMAN, Youcef EL AMRI, Caroline SUNE, Olivier LAURENT, Jean-Louis BONNERIC (adjoints) – Loïc LINARES, Gérard ARNAL, Max SAVY, Simone TANT, Jean-Louis PATRY, Yannick COQUERY, Pascale GREGOGNA, Michel SALA, Sarah MASSON, David JARDON, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Claude ALQUIER, Philippe LOUE, (conseillers municipaux).

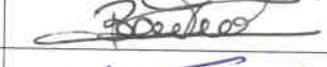
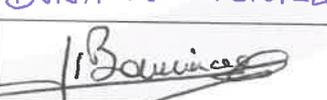
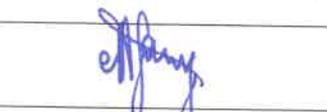
ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Victoria BONNET-SOLÉ (procuration à Renée DURANTON-PORTELLI), Kelvine GOUVERNAYRE (procuration à Loïc LINARES), Claude LEON (procuration à Michel ARROUY), Nathalie GLAUDE (procuration à Olivier LAURENT), Marie-Ange PALAMARA (procuration à Youcef EL AMRI), Ange GRIGNON (procuration à Sarah MASSON), Eric BRINGUIER (procuration à Max SAVY), Guilaine TOUZELLIER (procuration à Philippe LOUE), Nathalie HEMMER (procuration à Jean-Claude ALQUIER).

ABSENTS EXCUSES : Gérard PRATO, Michel VOGT, Paula LEITAO.

Date de convocation : 11 juin 2019.

19h25 Arrivée de Mme Nathalie Glaude.

**FEUILLE DE PRESENCE DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE FRONTIGNAN
DU MARDI 18 JUN 2019 A 18H30 - SALLE BOUVIER-DONNAT**

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Pierre BOULDOIRE		Jean-Louis PATRY	
Claudie MINGUEZ		Marie-Angé PALAMARA	Proc à Y EL AMRI
Michel ARROUY		Ange GRIGNON	Proc à S. MASSON
Mireille BERTRAND		Yannie COQUERY	
Michel GRANIER		Éric BRINGUIER	Proc à M. SAVY
Sabine SCHÜRMAN		Pascale GREGOGNA	
Youcef EL AMRI		Michel SALA	
Caroline SUNÉ		Sarah MASSON	
Olivier LAURENT		David JARDON	
Victoria BONNET-SOLÉ	Proc à Renée DURANTON-PORTELLI	Renée DURANTON-PORTELLI	
Jean-Louis BONNERIC		Gérard PRATO	Absent / excuse
Kelvine GOUVERNAYRE	Proc à L. LINARES	Paula LEITAO	Absente
Loïc LINARES		Jean Claude ALQUIER	
Claude LEON	Proc à M. ARROUY	Michel VOGT	Absent. / excuse
Gérard ARNAL		Guilaine TOUZELLIER	Proc à P. Loué
Nathalie GLAUDE	Proc à O. Laurent	Philippe LOUE	
Max SAVY		Nathalie HEMMER	Proc à JC Alquier
Simone TANT			

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de M. le maire, Mme Sabine Schürmann est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

M. le maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance 21 mai 2019.

Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES TRAITÉES PAR DÉLÉGATION

M. le maire rappelle que les décisions adoptées par délégation du conseil municipal sont à la disposition des conseillers municipaux.

Numéro de la décision (N° - Année)	Service émetteur	Date de rédaction	Objet de la décision / délibération
179 - 2019	PVDD - Sports et loisirs	11/04/19	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service portant sur l'animation pour les enfants dans le cadre d'évasion vacances les 23 et 24 avril 2019 avec l'association " Aresquiers Subaquatiques " pour un montant de 60 € TTC.
180 - 2019	PVDD - Sports et loisirs	11/04/19	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service portant sur l'animation pour les enfants dans le cadre d'évasion vacances le 29 avril et les 2 et 5 mai 2019 avec l'association " Francs pétanqueurs frontignonais " pour un montant de 90 € TTC.
181 - 2019	PVDD - Sports et loisirs	11/04/19	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service portant sur l'animation pour les enfants dans le cadre d'évasion vacances les 23 et 25 avril 2019 avec l'association " Vo-Vietnam " pour un montant de 60 € TTC.
204 - 2019	CV - DLM - Gestion des équipements	06/05/19	Décision ayant pour objet une convention d'occupation précaire concernant la mise à disposition du local Vauban situé avenue Vauban pour l'association les Plaisanciers du Port de Frontignan du 1er mai 2019 au 30 avril 2020, renouvelable par tacite reconduction sans excéder 3 ans, à titre gratuit
205 - 2019	PRM - Finances	06/05/19	Décision ayant pour objet de préciser entre autre les prestations effectuées par la régie de recettes de l'animation sportive
206 - 2019	PEC - DEP - Direction	14/05/19	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service pour une journée d'animation dans le cadre du festival "Festiv'famille" le 14/04/2019 avec l'association "Magie et Féeries" représentée par M. Patrice France pour un montant de 550 €
207 - 2019	PEC - DEP - Direction	14/05/19	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service pour 6 séances d'atelier de graffiti dans le cadre de l'accueil de loisirs associé à l'école élémentaire des Lavandins du 11/03 au 19/04/2019 pour un montant de 824,40 €
208 - 2019	PEC - DEP - Direction	14/05/19	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service pour 10 séances d'atelier d'art plastique dans le cadre du centre de loisirs les 23, 25 et 26/04/2019 pour un montant de 800 €
209 - 2019	PEC - DEP - Direction	14/05/19	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service pour 40h d'atelier création d'une fresque murale dans le cadre du plan local d'éducation artistique à l'école AF2 entre le 08/04 et le 14/06/2019 pour un montant de 2 130 €
210 - 2019	PEC - DEP - Direction	14/05/19	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service 6 séances d'atelier d'initiation à la danse dans le cadre de l'accueil de loisirs associé à l'école maternelle des TB du 14/03 au 18/04/2019 pour un montant de 269,16 €
211 - 2019	PEC - DEP - Direction	14/05/19	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service pour 9 ateliers de danse orientale dans le cadre de l'accueil de loisirs associé à l'école élem des TB 1 du 06/05 au 05/07/2019 pour un montant de 528,12 €
212 - 2019	PEC - DCFJ - Festivités	15/05/19	Décision ayant pour objet la réalisation une animation « Tue chien » au musée municipal de Frontignan le dimanche 30 juin 2019 dans le cadre du 22ème festival international du roman noir à Frontignan avec la compagnie art mixte domiciliée : 4 place Clément Bécat ; 34570 MURVIEL LES MONTPELLIER pour un montant de 1025,46€ ;
213 - 2019	PRM - DAG - Service juridique	17/05/19	Décision ayant pour objet de défendre les intérêts de la commune dans l'affaire qui l'oppose à la société Free Mobile devant la cour administrative d'appel de Marseille et désignation de la société SELARL DL avocats pour la représenter

Numéro de la décision (N° - Année)	Service émetteur	Date de rédaction	Objet de la décision / délibération
215 - 2019	PRM - DAG - Service achats	20/05/19	Décision ayant pour objet un avenant n° 1 concernant le marché de balisage contractualisé avec l'entreprise Vidal pour un montant de 400 €, le nouveau montant du marché s'élève à présent à 18 440 € annuellement,
219 - 2019	PEC - DEP - Direction	22/05/19	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service pour spectacle avec M. Pierre CIKA dans le cadre du centre de loisirs le 27/02/2019 pour un montant de 370 €
220 - 2019	PEC - DEP - Direction	22/05/19	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service pour 25 séances d'atelier de BD avec l'association La clé des arts dans le cadre de l'accueil de loisirs associé aux écoles elem AF1, TB2 et Lavandins du 06/05 au 05/07/2019 pour un montant de 1 432 €
221 - 2019	PEC - DEP - Direction	22/05/19	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service pour 12 séances de yoga avec l'association IN CORPORE dans le cadre de l'accueil de loisirs associé aux écoles mat des Crozes et elem TB 2 du 06/05 au 05/07/2019 pour un montant de 990 €
222 - 2019	PEC - DEP - Direction	22/05/19	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service pour 10h d'atelier artistique avec Mme BOILEAU dans le cadre du centre de loisirs les 29/04, 02 et 03/05/2019 pour un montant de 980 €
224 - 2019	PEC - DEP - Direction	22/05/19	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service pour 30h d'atelier fresque murale avec M. Antony BOURDEAU dans le cadre du P.L.E.A.C à l'école elem des TB du 19/03 au 14/05/2019 pour un montant de 2 400 €
227 - 2019	PRM - DAG - Service achats	22/05/19	Décision ayant pour objet une précision par rapport à la délibération prise le 12 décembre 2018 (N°2018-565) concernant la convention de délégation de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux sur le réseau d'eaux pluviales sur la commune de Frontignan
250 - 2019	PRM - DAG - Service achats	03/06/19	Décision ayant pour objet un avenant 1 du lot 2 de la tranche ferme concernant les travaux de l'avenue Célestin Arnaud pour un montant de 7089,00 € HT . Le montant de la tranche ferme s'élève à présent à 192 760,50 € HT.

ORDRE DU JOUR

1. **Environnement** : Travaux de dépollution de l'ancien site Exxon-Mobil : protocole portant sur les travaux d'aménagement d'accès sécurisés.
2. **Mobilité** : Adoption du plan local de déplacement.
3. **Mobilité** : Plan de déplacement urbain 2020-2030 : avis de la commune.
4. **Environnement** : Convention de regroupement et de valorisation des certificats d'économies d'énergie dans le cadre du programme CEE « économies d'énergies dans les territoires à énergies positives pour la croissance verte (TEPCV) ».
5. **Sécurité publique** : Demande de subvention dans le cadre du FIPD relative à l'installation d'alarmes « attentat-intrusion » dans les écoles primaires de la Ville.
6. **Administration générale** : Convention entre la Ville de Frontignan et le SIVOM du canton de Frontignan relative à l'activité de coursier.
7. **Question diverses / Questions orales.**

Le conseil municipal se penche sur les affaires comme dit ci-après.

**DOSSIER N°1 / ENVIRONNEMENT : TRAVAUX DE DEPOLLUTION DE L'ANCIEN SITE EXXON-MOBIL :
PROTOCOLE PORTANT SUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'ACCES SECURISES (DELIB-2019-
270)**

Rapporteur : M Olivier Laurent.

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

En application de l'arrêté préfectoral n°2016-I-531 du 24 mai 2016, la société ESSO SAF est responsable de la réhabilitation complémentaire telle que fixée par ledit arrêté des terrains d'emprise de l'ancienne raffinerie Mobil Française.

A cette fin, cette dernière doit mobiliser de lourds moyens de terrassement et de transport dont l'intervention sur le site amène à réorganiser l'aménagement, outre des terrains d'emprise de l'ancienne raffinerie, de certaines voies et espaces publics proches, au regard des impératifs de sécurité publique.

Or, il appartient à la Ville de se préoccuper de la sécurité offerte par la voie publique à ses usagers, notamment ici les élèves et enseignants du LEPAP Maurice-Clavel, établissement dont il convient d'organiser la desserte pendant les travaux de dépollution.

D'une part, l'accès aux terrains d'assise de l'ancienne raffinerie doit être réservé au chantier de réhabilitation dès lors que l'ensemble des usagers et agents des services précédemment présents sur le site est retiré de ce dernier et relocalisé à l'extérieur de celui-ci. Cet accès principal, rue de la raffinerie est complété d'un aménagement sécurisé de desserte par bus pour les élèves du LEPAP Maurice-Clavel et de l'aménagement de l'extension, par une quarantaine de places, du parking Jean-Jacques Rousseau afin de restituer la capacité de stationnement actuelle du secteur qui se trouvera diminuée après aménagement de la sécurisation des accès au LEPAP de la rue de la raffinerie.

D'autre part, le fait que les véhicules nécessaires au terrassement empruntent la rue de la raffinerie implique que la circulation et le stationnement étranger à ce chantier soient reportés et accueillis sur d'autres voies et espaces publics de ce quartier, uniquement du fait du chantier. Cet aménagement inclut donc un carrefour giratoire à l'extrémité de la rue de la raffinerie permettant le retournement des véhicules et notamment des bus de desserte du LEPAP.

Le réaménagement de la rue de la raffinerie interviendrait pendant les mois de juillet et août, soit pendant les vacances scolaires, ce qui n'engendrerait aucune gêne pour les lycéens et personnels du LEPAP. L'aménagement du parking Jean Jacques Rousseau, moins gênant, interviendrait quant à lui au mois de septembre.

La Ville de Frontignan et la société ESSO se sont donc rapprochées pour mettre au point un protocole permettant à cette dernière d'intervenir, à ses frais, sur des propriétés municipales.

Dans le cadre de ce contrat, ESSO s'engage à respecter les règles de l'art dans l'exécution de ces travaux et à prendre en charge la totalité des travaux appelés par l'organisation de l'accès sécurisé au site. Les parties renoncent réciproquement à tout recours du fait de ces travaux.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les termes de ce protocole et d'autoriser M le maire à le signer avec le représentant d'ESSO SAF.

M le maire ouvre le débat en rappelant le calendrier d'intervention de la société Exxon Mobil.

Il rappelle que ces travaux ont été évoqués avec les habitants de ce quartier ainsi que les responsables du lycée. Il annonce la démolition de la cuisine centrale du SIVOM installée sur le site.

M Arrouy précise que la nouvelle unité de production du SIVOM fait l'objet d'opérations de réception ce jeudi et insiste sur le fait que tant le calendrier d'exécution que le budget affecté à cet ouvrage ont été respectés.

Il est ensuite procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°2 : MOBILITE : ADOPTION DU PLAN LOCAL DE DEPLACEMENT. (DELIB-2019-271).

Rapporteur : M Loïc Linares.

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Aujourd'hui, près de 100 000 déplacements sur la commune sont réalisés chaque jour dont 67 % se font en voiture.

Si la voiture reste encore essentielle aux déplacements dans une commune étendue et vaste comme Frontignan, elle est une source importante de nuisances, d'insécurité et de pollutions pour tous.

A terme, le développement du territoire va encore accroître le nombre de déplacements et l'impact négatif sur la qualité de vie si cette croissance n'est pas organisée de façon globale de manière à pouvoir répondre aux besoins tout en garantissant la sécurité et l'accessibilité pour tous.

Face à ce constat, et dans la continuité de son plan local des déplacements doux (PLDD), la Ville de Frontignan a souhaité poursuivre sa politique en faveur des déplacements plus sûrs, plus respectueux de l'environnement et du cadre de vie des habitants, et a mené une étude en vue de se doter d'un plan local de déplacements (PLD) afin de repenser de façon durable la mobilité à l'échelle communale.

Le Plan Local des Déplacements communal (PLD) est un outil de planification qui identifie, pour les 10 prochaines années, les objectifs et les actions à entreprendre pour améliorer tous les modes de déplacement mais aussi du stationnement et des livraisons.

Lancée début 2018, cette étude, menée en concertation avec les différents partenaires techniques de la mobilité, s'est déroulée en trois phases : une phase « diagnostic », une phase « élaboration de scénarios » et une phase « élaboration d'un plan d'actions » et vise à répondre aux objectifs principaux suivants : réduire la place de la voiture en Cœur de ville, prévoir une organisation des transports en lien avec le futur pôle d'échange multimodal (PEM) et accompagner les grands projets de la ville.

Cette étude a été financée à 50 % par l'ADEME, à 30 % par Sète agglomération méditerranéenne et le solde par la Ville.

Le PLD établi à l'issue de ces 3 phases s'articule autour de 6 chantiers importants déclinés en 15 actions programmées sous 3 horizons, le court, moyen et long terme en lien avec les grands projets de la Ville :

- Améliorer l'offre et les performances des transports en commun : renforcer l'offre et la couverture du réseau bus, définir le boulevard central comme axe prioritaire pour les transports en commun, et réorganisation du réseau autour du futur PEM ;
- Concrétiser un plan vélo : compléter le maillage cyclable et établir des plans de jalonnement et de stationnement pour les vélos ;
- Mieux partager les boulevards et l'Ecusson : projeter des magistrales piétonnes sur les boulevards en lien avec le futur PEM et le Cœur de ville ; réduire la place de la voiture dans l'Ecusson par filtrage des accès ; mettre en œuvre un plan de jalonnement piéton ; mettre en place une gestion sélective des livraisons ;
- Moderniser le stationnement : moderniser les outils vers un stationnement connecté ; faire évoluer la réglementation du stationnement ;

- Projeter une ville apaisée et maillée : pacifier la circulation pour aller vers une ville à 30 ; mailler la voirie et assurer l'accessibilité au futur pôle d'Echange Multimodal ;
- Promouvoir des mobilités innovantes : encourager l'éco-mobilité (plan de mobilité, navettes maritimes, ...), communiquer et concerter sur ce plan local de déplacement pour une mobilisation de tous.

Le document final est présenté sous forme de fiches actions accompagnées de propositions de mise en œuvre et d'une programmation à court, moyen et long terme.

Le projet a été présenté au Conseil des sages de la Ville de Frontignan et au comité des usagers de la voirie qui ont tous deux émis un avis favorable avec observations en séance respectivement du jeudi 04 avril et du mardi 14 mai 2019. Ces avis seront annexés au document.

Il est donc demandé au conseil municipal d'adopter la stratégie retenue au travers de son plan local de déplacement et de prendre acte de l'ensemble des actions qui seraient à engager pour les 10 ans à venir.

M le maire ouvre le débat en insistant sur le caractère prévisionnel de ce document. Il souligne qu'il s'agit d'une projection sur le long terme, basée sur des études approfondies.

Il est ensuite procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : adoptée à l'unanimité.

DOSSIER N° 3 : MOBILITE : PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN 2020-2030 : AVIS DE LA COMMUNE. (DELIB-2019-272).

Rapporteur : M. Loïc Linarès.

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Le Plan de Déplacement urbain 2020-2030 est un outil de planification élaboré par Sète agglomération méditerranéenne qui définit, pour une période de 10 ans, dans le périmètre des transports urbains (PTU), une stratégie d'agglomération en matière de déplacement, de circulation et de stationnement dans le but d'équilibrer l'usage des modes de transport et de promouvoir des modes moins polluants et plus économes en énergie. Il s'agit d'un outil majeur permettant la mise en œuvre d'une politique de déplacement au sein du territoire.

Ce projet a été élaboré par l'agglomération à partir de 3 phases principales : une phase « diagnostic et enjeux », une phase « élaboration de scénarios » et une dernière phase constituant la rédaction du projet de PDU en lui-même auxquelles les différents partenaires et acteurs ont été associés.

Il se décline suivant 4 grands objectifs interdépendants, constituant un cercle vertueux de l'éco-mobilité pour le territoire :

- Une mobilité apaisée sur les courtes et moyennes distances : conforter la marche dans les centres des communes ; favoriser l'usage du vélo au quotidien et en toute sécurité ; accompagner et faciliter l'usage du vélo.
- Des transports en commun plus performants et attractifs : garantir les performances du réseau de bus avec des sites propres ; améliorer l'offre de service de transports en commun ; faciliter l'accès extérieur au territoire en train ou en car ; mettre en œuvre un véritable réseau de lignes maritimes ; aménager des parkings-relais serviciels aux entrées de ville.

- Un meilleur partage de l'espace public dans les centres des communes : délester les centres villes de la circulation automobile au profit de la sécurité de tous ; redistribuer et réglementer l'offre de stationnement.
- De nouvelles pratiques pour des déplacements plus harmonieux : valoriser l'attractivité du territoire en favorisant l'écomobilité touristique : déployer des plans de mobilité connectée pour les entreprises et les habitants ; soutenir l'autopartage et le covoiturage : encourager la transition vers de nouvelles énergies ; maîtriser le transport des marchandises et les livraisons.

Ces objectifs se déclinent en 15 actions complémentaires et 50 mesures.

Le projet du PDU comprend plusieurs volets distincts : un document principal intitulé Projet, qui est lui-même composé en plusieurs parties : une annexe accessibilité ; une annexe environnementale et le bilan de la concertation.

Pour la Ville de Frontignan, ce projet, dans la continuité du précédent plan (PDU 2012/2022), contribuera à l'amélioration de l'organisation de l'ensemble des déplacements sur le territoire tout en réaffirmant une volonté forte en faveur d'une mobilité plus sobre notamment pour les modes actifs.

C'est dans ce sens que la Ville de Frontignan a élaboré son plan local de déplacement où en grande partie l'ensemble des mesures détaillées au travers du PDU 2020/2030 sont déclinées en actions au niveau communal.

Ce projet permettra ainsi à la Ville de Frontignan, avec le soutien de Sète agglomération méditerranéenne, d'engager la mise en œuvre des actions de son plan local de déplacement pour améliorer les conditions de tous les modes de déplacement, du stationnement, des livraisons et dont l'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal sur les terrains de l'ancienne raffinerie constitue à terme l'élément important d'une nouvelle organisation des transports.

Si de nombreuses actions en faveur des modes alternatifs sont essentielles dans la stratégie d'un système de déplacements durables, il n'en demeure pas moins que la mise en œuvre d'un réseau de bus plus attractif et performant pouvant devenir une véritable alternative à l'usage de la voiture reste un enjeu important. Comme énoncé dans ce projet, il s'agira de répondre aux besoins du territoire d'aujourd'hui et anticiper les besoins de demain pour accompagner les évolutions du territoire.

La Ville de Frontignan souhaite sur ce point faire les remarques suivantes :

La première remarque concerne le montant des dépenses prévisionnelles à horizon 2030 qui semble faible pour mettre en place un réseau de bus performant à l'échelle du territoire, capable de répondre, à la fois, aux objectifs de réduction de l'usage de la voiture et à l'augmentation des besoins en matière de déplacements.

En effet, à ce jour de nombreux besoins sont déjà identifiés et le projet propose de conditionner les projets d'urbanisation future à l'anticipation d'une bonne desserte en transport collectif. Il s'agira alors de mettre en œuvre des moyens suffisants pour garantir un développement harmonieux du territoire et concerner toutes les communes qui seront amenées à se développer.

Le montant estimatif prévisionnel pour l'amélioration du niveau de service du réseau SAM (6,80 M€) est par ailleurs à comparer à celui plus important prévu pour le développement des navettes maritimes (9,50 M€) alors même que le service rendu n'intéresse qu'une partie du territoire. Une réévaluation des moyens, et ce dès le court terme (horizon 2025), est à considérer pour renforcer les fréquences et améliorer la couverture du territoire.

La deuxième remarque porte sur la réflexion à mener sur le développement à terme des infrastructures de transports en commun à horizon 2030 et au-delà. La Ville de Frontignan souhaiterait que puissent être engagées des études sur le développement à l'échelle du territoire des Transports en communs en site propre (TCSP) destinés à répondre aux besoins à plus long terme et notamment la possibilité de prévoir une ligne en site propre le long de la RD612.

Enfin, la Ville tient à rappeler ses priorités à court terme en matière de transport en commun, priorités qui ont été confirmées dans son plan local de déplacement : le renforcement des cadences, la desserte des ZAE à mettre en place (La Peyrade, Mas de Klé), la liaison Frontignan – Balaruc-les-Bains à créer, la desserte du cimetière de Frontignan à prévoir et la desserte des futures urbanisations inscrites à son PLU.

Pour autant, la Ville accueille favorablement ce projet qui a en grande partie intégré ses remarques exprimées lors de l'élaboration du projet, mais précise que certains détails, qui ont pu être omis, pourraient être rajoutés ou corrigés :

- rajout sur la carte « schéma cyclable » de la future voie verte des Hierles et de l'ouvrage de franchissement de la voie ferrée au niveau du Barnier,
- rajout du coût des études du PEM qui n'apparaissent pas avant 2025,
- prise en compte de la demande récurrente de mise en place de bus de taille plus réduite en cohérence avec les difficultés de desserte,
- prise en compte de l'équipement systématique d'abris bus,
- correction du plan de stationnement faisant apparaître du stationnement payant sur la commune,
- installation de recharge de véhicules électriques sur le parking Saint Eugène, étude d'implantation de recharges électriques pour les 2 roues.

Et dans la continuité de ce travail collaboratif, la Ville souhaite poursuivre son action et demande à être associée à l'ensemble des études qui seront nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Conformément à l'article 28-2 de la loi du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs (LOTI) modifiée, le projet du PDU est soumis, dans un délai de 3 mois, soit avant le 29 juin 2019, à l'avis des personnes publiques associées : les 14 communes de Sète agglomération méditerranéenne, l'Etat, la Région Occitanie et le Département de l'Hérault.

Il est donc demandé au conseil municipal de donner un avis favorable au projet du PDU avec les remarques suivantes :

- Prise en compte des orientations de la ville de Frontignan établies au travers de son Plan Local de Déplacement notamment concernant l'amélioration de l'offre et la performance du transport en commun par le renforcement des cadences, la desserte des ZAE, de Balaruc les Bains, du cimetière de Frontignan et des nouvelles opérations d'urbanisation ;
- Rééquilibrer le budget alloué à l'amélioration du réseau bus pour un réseau performant sur l'ensemble du territoire ;
- Engager une réflexion à plus long terme pour le développement de TCSP sur le territoire et notamment le long de la RD612 ;
- Rajouter sur la carte « schéma cyclable », la future voie verte des Hierles et l'ouvrage de franchissement de la voie ferrée au niveau du Barnier ;
- Prévoir les dépenses liées aux études du pôle d'échange multimodal de Frontignan avant 2025 ;
- Mettre en service des bus de taille réduite en cohérence avec les difficultés de desserte ;
- Equiper systématiquement les arrêts d'abri bus ;
- Corriger les cartes de stationnement qui font apparaître du stationnement payant sur la commune de Frontignan ;
- Installer une IRVE sur le parking Saint Eugène et des recharges pour les 2 roues ;
- Associer la Ville aux différentes études qui seront engagées dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

M le maire ouvre le débat

Il articule le document PLD avec le projet de PDU et insiste sur certaines imperfections des projections de ce dernier. Il relève notamment la somme élevée qu'il est prévu d'accorder au transport fluvial et il constate également que le PDU ne prévoit les études liées au PEM qu'à partir de 2025, alors que le besoin de ces études se fera ressentir bien avant.

M le maire indique au conseil que les TCSP sont certes appelés à se développer, mais pas au point de totalement remplacer l'usage de la voiture.

M Loué s'interroge sur les prévisions liées à l'utilisation du transport fluvial et il lui est répondu qu'il s'agit d'organiser des traversées de l'étang, dotées de moyens souvent peu fiables et peu conformes aux exigences d'un transport en commun régulier utilisable quotidiennement.

M Linarès doute, en effet, que ce type de transport puisse dépasser le cadre touristique ou estival. Il rappelle que la position de la Ville est appuyée sur son PLD, document non obligatoire et répondant à des exigences posées par la commune.

M Alquier, relevant que la durée de ce plan couvre une période de 10 ans, s'inquiète de la prise en compte du développement de l'utilisation des nouveaux types de deux roues comme les trottinettes électriques qui posent déjà certains problèmes de sécurité.

M le maire évoque les difficultés posées par ces nouveaux modes de déplacements. Il rappelle la situation du projet de cinéma de Frontignan au sein de ce PDU et se déclare satisfait de la pluralité de moyens de transport desservant ce quartier.

Il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : adoptée à l'unanimité.

DOSSIER N° 4 : ENVIRONNEMENT : CONVENTION DE GROUPEMENT ET DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE DANS LE CADRE DU PROGRAMME CEE «ECONOMIES D'ENERGIES DANS LES TERRITOIRES A ENERGIES POSITIVES POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV) ». (DELIB-2019-273).

Rapporteur : M Olivier Laurent.

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Tout comme la Ville, Sète agglomération méditerranéenne (SAM) poursuit des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'économies d'énergie et de promotion des énergies renouvelables dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial.

A ce titre, SAM a été désignée « territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) par l'Etat. Cette reconnaissance lui permet de valoriser ces opérations d'économies d'énergie en certificat d'économies d'énergie au titre du programme d'innovation en faveur de la maîtrise de la demande énergétique.

Ce dispositif représente une opportunité pour accompagner la transition énergétique et favoriser les économies d'énergies sur le territoire. Aussi, SAM propose à ses communes membres, de bénéficier de ce dispositif pour valoriser financièrement leurs opérations d'économies d'énergie relatives à la rénovation de l'éclairage public, l'isolation ou le chauffage ou le raccordement d'un bâtiment à un réseau de chaleur.

Compte tenu de la complexité du montage de ces dossiers déposés en vue de l'obtention de ces certificats, et de l'importance des seuils à atteindre, il est proposé à chaque commune volontaire de déléguer à SAM la gestion et la valorisation de ces opérations.

SAM sera « tiers regroupueur » et assurera l'expertise sur la nature des travaux éligibles, le dépôt des dossiers et la vente des certificats.

Bien entendu, sous réserve de la vente préalable des certificats d'économie d'énergie obtenus, SAM reversera aux communes la part liée aux certificats obtenus par celles-ci.

En contrepartie des dépenses de gestion engagées par SAM, la commune versera à l'agglomération une participation financière égale à 10% du montant des certificats valorisés.

Cette participation donnera lieu à un assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée aux taux de droit commun (20%).

Les opérations de la ville devront être conformes au programme et répondre aux critères d'éligibilité des CEE tels que définis par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention de regroupement et de valorisation des certificats d'économies d'énergie dans le cadre du programme « CEE économies d'énergie dans les TEPCV » entre SAM et la Ville de Frontignan ;
- d'autoriser le maire à la signer, ainsi que tous les documents s'y rapportant, avec le représentant de la communauté d'agglomération.

M le maire ouvre le débat en invitant le rapporteur à procéder à un résumé du dispositif qui peut sembler très complexe.

M Laurent se prête donc à l'exercice en insistant sur la valorisation de ces « droits de polluer », achetés par les entreprises et activités polluantes, ces dernières finançant ainsi les acteurs plus vertueux.

Il est ensuite procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0.

Pour : adopté à l'unanimité.

DOSSIER N°5 : SECURITE PUBLIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FIPD RELATIVE A L'INSTALLATION D'ALARMS « ATTENTAT-INTRUSION » DANS LES ECOLES PRIMAIRES DE LA VILLE. (DELIB-2019-274).

Rapporteur : Mme Claudie Minguez.

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Suite aux évènements terroristes dramatiques subis par la France ces dernières années et dans le cadre des mesures prises par le gouvernement via la circulaire n°2015-205 du 25 novembre 2015, tous les établissements scolaires doivent désormais élaborer un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).

Ce plan d'organisation interne est mis en place et déclenché par le directeur d'école ou le directeur périscolaire pour protéger le personnel et les enfants des risques qui seraient liés à la survenue d'un évènement majeur.

Dans ce contexte, les recommandations préfectorales indiquent l'importance de doter les établissements scolaires d'alarmes spécifiques au risque d'attentat et ce, en complément des alarmes intrusions et incendie.

Les objectifs de ce dispositif de sécurité supplémentaire visent à :

- Protéger et sécuriser les enfants et personnels des différents groupes scolaires publics par la mise en place d'une alarme dédiée de type PPMS "risque attentat-intrusion" ;
- Réaliser les exercices de sécurité préventifs avec des moyens adaptés et efficaces ;
- Rassurer les adultes en cas d'intrusion-attentat par le biais d'un dispositif particulier.

Le coût de cette installation est estimé à 23.900 euros HT pour les 10 écoles de la ville et peut recevoir le soutien financier de l'Etat au travers du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Au regard de l'importance pour la Ville de s'équiper des outils les plus efficaces possibles afin d'assurer une protection maximale des enfants scolarisés et de leurs accompagnants éducatifs, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le maire à déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat.

M le maire ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : adoptée à l'unanimité.

M le maire porte à la connaissance du public et des membres du conseil l'agression subi par un sapeur pompier vendredi dernier sur la Ville. Il indique que ces derniers dans le cadre d'une intervention ont dû faire appel à la police municipale du fait de la violence d'une personne à l'origine d'un incendie volontaire, et que malgré ce, un des pompiers a reçu un coup relativement violent.

Il convient évidemment de condamner cette violence, ce que toutes les autorités concernées ont fait. Il revient cependant sur le contenu des échanges intervenus sur les réseaux sociaux, quelque fois du fait de candidats aux élections municipales, à qui il rappelle que les cadres dirigeants de la Ville ainsi que les élus se tiennent à leur disposition pour communiquer les informations en leur possession, estimant que la vérification des faits aurait permis d'éviter amalgames et déchaînements de haine.

Il insiste sur le caractère particulier de la situation de l'auteur des faits, âgé et connu des services sociaux.

Il n'y a donc aucun lieu d'évoquer des « troubles de cités » ou de « constitution de bandes organisées ».

Il remercie les pompiers pour leur intervention et leur sang-froid, et regrette que de fausses informations soient diffusées et mises en exergue dans des conditions inacceptables, et ce, même en période électorale, et a fortiori sur les réseaux sociaux dès lors qu'il s'agit de la parole de femmes et d'hommes politiques.

Il insiste sur la nécessité de vérifier les informations, et sur le fait de ne pas hésiter à saisir les services municipaux. Il souligne l'importance de ces démarches en période électorale.

19h25 : arrivée de Mme Glaude.

M le maire rappelle avoir sollicité, depuis des années, le maintien des effectifs de la police nationale sur le territoire et constate le peu d'attention dont il a fait l'objet de la part de l'ensemble de ses interlocuteurs.

DOSSIER N°6 : ADMINISTRATION GENERALE : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE FRONTIGNAN ET LE SIVOM DU CANTON DE FRONTIGNAN RELATIVE A L'ACTIVITE DE COURSIER. (DELIB-2019-275).

Rapporteur : M. Jean-Louis Patry.

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

La Ville de Frontignan et le SIVOM du canton de Frontignan se sont rapprochés pour envisager d'améliorer la gestion de leur activité respective de coursier.

Cette activité, qui consiste à s'assurer du transport et du dépôt avec date certaine de documents officiels, est indispensable au fonctionnement des services et ce, malgré le développement de la dématérialisation des échanges avec les services de l'Etat, notamment dans le cadre du contrôle de légalité exercé par la Préfecture.

Elle implique, outre l'affectation de moyens humains et matériels, d'y apporter une attention particulière puisque chaque service doit pouvoir y recourir au besoin et dans le cadre de procédure dans lesquelles l'acquisition du caractère exécutoire des actes ou la date du dépôt de la pièce conditionne la poursuite et la validité de l'action publique.

Le SIVOM du canton de Frontignan peut facilement être intégré dans les circuits de desserte mis en place par la Ville de Frontignan, et auxquels recourt déjà la Ville de Mireval avec laquelle une convention est en place depuis plusieurs années.

Les collectivités territoriales disposent d'une liberté totale pour exécuter les missions de services publics qui leurs sont confiées sans être obligées de recourir à un prestataire extérieur, et donc en mobilisant leurs ressources propres, ce qui induit la possibilité de coopérer entre pouvoirs adjudicateurs aux propres termes des directives « concessions » et « marchés publics ».

Au regard de cette expérience, la Ville et le Syndicat se sont donc rapprochés pour mettre au point une convention de coopération dans le cadre du régime juridique de l'article L 2511-6 du code de la commande publique pour organiser de façon partiellement commune leur activité de coursier.

Cette convention donnerait lieu au versement d'une somme de 4.816,70 € par an par le Syndicat à la Ville.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser Mme Claudie Minguez à la signer avec le représentant du SIVOM du canton de Frontignan.

M le maire ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : adoptée à l'unanimité.

7-. QUESTIONS ORALES / QUESTIONS DIVERSES

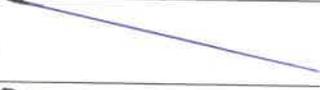
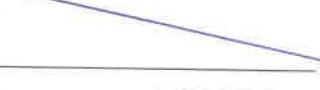
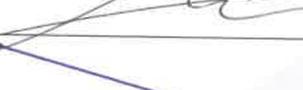
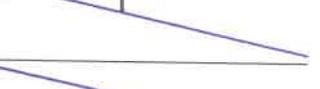
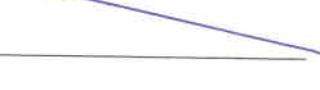
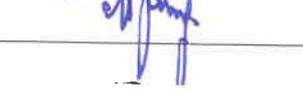
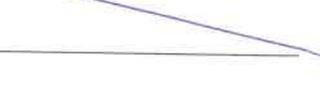
Après épuisement de l'ordre du jour, M le maire lève la séance à 19H35.

Clôture de la séance de la séance du conseil municipal de la Ville de Frontignan du 18 juin 2019 qui comportait 6 propositions de délibérations, adoptées dans l'ordre suivant :

2019-270	Environnement : Travaux de dépollution de l'ancien site Exxon-Mobil : protocole portant sur les travaux d'aménagement d'accès sécurisés.
2019-271	Mobilité : Adoption du plan local de déplacement.
2019-272	Mobilité : Plan de déplacement urbain 2020-2030 : avis de la commune.
2019-273	Environnement : Convention de regroupement et de valorisation des certificats d'économies d'énergie dans le cadre du programme CEE « économies d'énergies dans les territoires à énergies positives pour la croissance verte (TEPCV) ».
2019-274	Sécurité publique : Demande de subvention dans le cadre du FIPD relative à l'installation d'alarmes « attentat-intrusion » dans les écoles primaires de la Ville.
2019-275	Administration générale : Convention entre la Ville de Frontignan et le SIVOM du canton de Frontignan relative à l'activité de coursier.

Signature de secrétaire de séance
Sabine Schürmann.

**FEUILLE D'APPROBATION DU PROCES VERBAL
DES DEBATS ET DECISIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FRONTIGNAN
DU 18 JUIN 2019 A 18H30 – SALLE BOUVIER-DONNAT**

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Pierre BOULDOIRE		Jean-Louis PATRY	
Claudie MINGUEZ		Marie-Angé PALAMARA	
Michel ARROUY		Ange GRIGNON	
Mireille BERTRAND		Yannie COQUERY	
Michel GRANIER		Éric BRINGUIER	
Sabine SCHÜRMANN		Pascale GREGOGNA	
Youcef EL AMRI		Michel SALA	
Caroline SUNÉ		Sarah MASSON	
Olivier LAURENT		David JARDON	
Victoria BONNET-SOLÉ		Renée DURANTON- PORTELLI	
Jean-Louis BONNERIC		Gérard PRATO	
Kelvine GOUVERNAYRE		Paula LEITAO	
Loïc LINARES		Jean Claude ALQUIER	
Claude LEON		Michel VOGT	
Gérard ARNAL		Guilaine TOUZELLIER	
Nathalie GLAUDE		Philippe LOUE	
Max SAVY		Nathalie HEMMER	
Simone TANT			

